

Le 11 juillet 2012

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## Observatoire de l'épargne réglementée Rapport annuel 2011

M. Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France et président de l'Observatoire de l'épargne réglementée, a remis son troisième rapport annuel¹ à Monsieur Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des Finances, à Monsieur Jean-Pierre Bel, président du Sénat, et à Monsieur Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale. Ce rapport fait le point sur l'incidence de la réforme de la distribution du livret A après trois années de mise en œuvre. Il décrit l'évolution de l'épargne réglementée et de sa détention en 2011 et présente les actions menées en faveur de l'accessibilité bancaire. Il analyse également l'emploi des fonds collectés par les établissements de crédit.

La collecte du livret A a été très dynamique au cours de l'année 2011, bénéficiant de deux hausses successives de son taux de rémunération qui a été porté à 2,25 % en août 2011 : le taux de croissance annuel des encours a atteint 10,5 % fin 2011. La collecte des livrets de développement durable s'est accrue à un rythme plus modéré (+2%). En revanche, l'encours des LEP a continué de fléchir (-3,6 % sur un an) sous l'effet de la vérification des règles d'éligibilité menée par les établissements de crédit, qui a conduit à des fermetures de comptes.

Le livret A demeure le produit d'épargne le plus populaire auprès des ménages: ceux-ci détenaient plus de 61,6 millions de comptes au 31 décembre 2011 (des situations de double détention subsistent encore). Les encours sont fortement concentrés: les livrets des ménages qui présentent un solde unitaire égal ou supérieur au plafond réglementaire—par le jeu de la capitalisation des intérêts-représentaient 43% de l'encours global.

## L'accessibilité bancaire s'améliore. En particulier :

- Le développement de services adaptés se poursuit. Ainsi, les banques proposent davantage de services bancaires de paiements alternatifs au chèque pour les clientèles fragiles.
- Le microcrédit accompagné se développe. La Banque de France a mis en place une nouvelle collecte sur les microcrédits depuis la fin 2011 : à cette date près de 160 000 microcrédits avaient été accordés, représentant un encours total de près de 650 millions d'euros.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Conformément à l'article L.221-9 du Code monétaire et financier.

Le recours au droit au compte se développe. Le nombre des désignations d'établissements de crédit par la Banque de France dans le cadre de cette procédure augmente régulièrement, passant d'un millier en 1988 à 10 000 en 2001 et 36 700 en 2011.

Le nouveau régime de centralisation des dépôts collectés sur le livret A et le LDD a été mis en place en 2011. Il assure une centralisation globale de 65% des livrets A et de développement durable au fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations. L'encours des livrets A et LDD centralisé au fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations s'est établi à 184,6 milliards d'euros à la fin 2011, au lieu de 171,4 milliards un an auparavant.

**Le financement du logement social progresse.** En 2011, le flux net des prêts au logement social et à la politique de la ville s'est élevé à 8 milliards.

Les crédits bancaires aux PME ont nettement augmenté. Les encours de prêts accordés aux PME se sont accrus de 3,9 % en glissement annuel. Les obligations d'emploi en faveur des PME de la part décentralisée des livrets A et de développement durable, sont largement respectées par toutes les banques.

Le rapport annuel de l'Observatoire de l'épargne réglementée est disponible en version électronique sur le site de la Banque de France : <a href="http://www.banque-france.fr">http://www.banque-france.fr</a>

Service de presse de la Banque de France 01 42 92 39 00